Elèves, adhérez au Foyer Socio Educatif pour l'année 2022/2023 !

publié le 09/09/2022

Qu’est-ce que le Foyer Socio Educatif ?

C’est une association, loi 1901 à but non lucratif, gérée par des bénévoles : élèves, professeurs et parents.

Cette association est indépendante du collège et ne peut fonctionner sans une contribution financière des parents qui ne revêt toutefois pas de
caractère obligatoire.

Evénements gérés par le FSE :

- Photos de classe
- Aide financière pour les sorties ou projets (soutien au projet d’établissement)
- Achats pour améliorer le bien-être des élèves au collège (babyfoots, jeux...)
- Récompenses aux concours organisés au sein du collège

Le Foyer Socio-Éducatif ne vit que par les cotisations des familles. Sans votre soutien financier, le foyer ne pourra plus subventionner les actions organisées par les acteurs du collège
Pour 5€ par an et par enfant scolarisé au collège, devenez adhérent !
Les coupons d’inscription ont été distribués aux élèves et sont à remettre à M. Lamade ou à Mme Claudon.

Le FSE permet également aux élèves de devenir membres du bureau s’ils le souhaitent, afin de contribuer aux choix de l’association.
C’est un pas supplémentaire dans leur engagement citoyen
qui sera valorisé dans le Parcours citoyen de l’élève.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.